

158/20

EC/ALL

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 15 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quinze septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC ; Florent Le Hervé ; Edouard TROLES ; Christiane DUGAY ; Éric LE SCANFF ; Hervé TILLY ; Chantal COLLÉOU ; Rémy LE MEUR ; Françoise NORMAND ; Annick LE GALL ; Laurence LE ROY-TASSEL ; Paul UGUEN ; Cyrielle MOY ; Sonia FLOCH
Absents : Marc LEFEVRE
Procurations : Marc LEFEVRE donne pouvoir à Eric LE SCANFF
Secrétaire de séance : Cyrielle MOY
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 9 septembre 2022

Objet : Prorogation du Plan d'Aménagement Patrimonial

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de débattre autour de la demande de prorogation de l'actuel Plan d'Aménagement Patrimonial.

Pour ce faire, il cède la parole à M Hervé Tilly, conseiller délégué en charge du dossier.

M Tilly indique que par délibération du 11 mai 2017 le conseil municipal de Guerlesquin avait retenu 4 axes pour le renouvellement du Plan d'Aménagement Patrimonial (PAP) :

- Axe 1 : Embellir et requalifier le centre urbain
- Axe 2 : Soutenir une architecture de qualité du bâti commercial
- Axe 3 : Soutenir une architecture de qualité du bâti public et privé
- Axe 4 : Renforcer la dynamique touristique

M Tilly précise que ce document qui doit être validé par les services de la Région, permet en outre, aussi bien aux particuliers qu'à la commune, de déposer des demandes de subventions pour des travaux répertoriés dans ce Plan d'Aménagement Patrimonial, à hauteur de 15 % pour les particuliers et 20 % pour les collectivités. Ce plan sera prochainement remplacé par le Programme pluriannuel de mise en valeur des patrimoines matériels et immatériels (PPMVPMI).

M Tilly propose que dans l'attente de l'élaboration du PPMVP, soit demandé une prorogation de l'actuel PAP jusqu'au 15 mars 2023, afin de permettre aux porteurs de projets publics et privés de continuer à bénéficier des aides de la Région Bretagne.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à 1 abstention, 14 voix pour de proroger de 6 mois supplémentaires le Plan d'Aménagement Patrimonial de la commune de Guerlesquin.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Eric Cloarec

